



Invesco Funds Series 5

Invesco Korean Equity Fund

1^{er} décembre 2009

Prospectus simplifié

Ce prospectus simplifié contient des informations clés sur le compartiment Invesco Korean Equity Fund (le « Fonds ») qui appartient à la gamme Invesco Funds Series 5, FCP à compartiments constitué par contrat de fiducie en Irlande le 2 septembre 1992 et agréé en tant qu'OPCVM le 5 novembre 1996 par l'Irish Financial Services Regulatory Authority (« l'autorité de réglementation des services financiers en Irlande »), conformément à la Réglementation des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2003, telle qu'amendée. Les fonds suivants sont tous des compartiments de Invesco Funds Series 5 : Invesco Emerging Markets Fund, Invesco Korean Equity Fund et Invesco PRC Equity Fund.

Avant de prendre une décision d'investissement, nous conseillons aux investisseurs potentiels de consulter la version complète du prospectus en vigueur relatif à la gamme Invesco, laquelle comprend les Annexes A, B1-B5 et C (le « Prospectus consolidé »).

Il énonce les droits et les obligations de l'investisseur, ainsi que le lien juridique avec le Fonds. Les termes et les expressions figurant dans le Prospectus consolidé ont la même signification dans le présent Prospectus simplifié, sauf mention contraire.

La devise de référence du fonds est le dollar américain.

Objectif d'investissement

L'objectif de ce Fonds est de privilégier la croissance du capital à long terme en investissant directement ou indirectement dans des titres de sociétés coréennes ou d'autres entités ou filiales de sociétés coréennes et dans des titres cotés ou négociés sur les marchés coréens de valeurs mobilières.

Politique d'investissement

Le Gérant s'efforcera d'atteindre l'objectif de placement en investissant principalement dans des actions ou des titres liés à des actions (y compris des bons de souscription et des titres convertibles, sous réserve cependant que pas plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds soit investi en bons de souscription).

Le Fonds peut investir dans des titres de fonds de placement permettant d'accéder à certains marchés sur lesquels l'investissement étranger est actuellement soumis à des restrictions ou lorsque le Gérant estime que ces fonds élargissent les possibilités de placement.

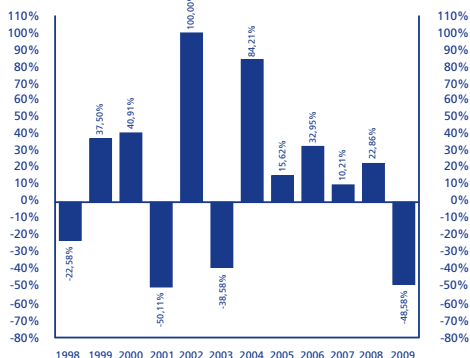
Profil de risque

La valeur des investissements et des revenus qui en découlent peut évoluer à la hausse comme à la baisse, ces évolutions pouvant être le résultat de fluctuations des taux de change dans le cas d'investissements présentant une exposition en devises. Les investisseurs risquent donc de ne pas récupérer l'intégralité du montant qu'ils ont initialement investi.

Les performances du Fonds peuvent souffrir des fluctuations du won coréen ou d'un redressement du dollar américain face à cette devise. Dans la mesure où il s'agit d'un fonds investi dans les marchés émergents, les investisseurs doivent être prêts à accepter un risque plus élevé que s'il s'agissait d'un fonds disposant d'un mandat d'investissement plus large. Seule une proportion réduite du patrimoine doit être investie dans ce Fonds.

Le Prospectus consolidé contient une description plus détaillée des facteurs de risque propres à ce Fonds.

Données de performance



Rendement moyen cumulé :

| | Fonds |
|---------------------|--------|
| 3 dernières années | -5,17% |
| 5 dernières années | 6,61% |
| 10 dernières années | 16,95% |

Données calculées en fin d'exercice (A compter du 30 novembre 2009, la date de clôture de l'exercice est passée du 31 mars au 30 novembre de chaque année)

Avis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Source : Morningstar's Mid to Mid au 31/03/09 dans la devise du Fonds.

Les performances du Fonds font référence aux Parts de catégorie A. Les rendements sont calculés nets d'impôt et de frais mais les frais de souscription ou de rachat ne sont pas déduits.

Profil de l'investisseur type

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs cherchant l'appréciation de leur capital sur une période de 5 à 10 ans et prêts à accepter tout risque quelconque concernant leur capital ainsi qu'une volatilité plus élevée dans la valeur de leurs investissements. Invesco classe ce type d'investissements comme étant plus « spécialisé » qu'un compartiment en actions courant sur les marchés développés. Les fonds qui investissent principalement dans les pays émergents, les sociétés à petite capitalisation, les fonds thématiques ou les fonds à gestion active sont autant d'exemples de fonds spécialisés.

Politique de distribution

Le revenu net du Fonds sera intégralement distribué en vue d'obtenir le statut de distributeur au Royaume-Uni.

La date de distribution pour ce Fonds est fixée au 21 janvier de chaque année. La quasi-totalité des revenus du Fonds, après déduction des frais, sera distribuée aux Porteurs de ces catégories de Parts conformément à leurs intérêts respectifs. Si une quelconque catégorie de Parts est soumise à des frais de gestion inférieurs, les distributions relatives aux frais de gestion réduits seront cumulées et toutes les autres distributions seront imputées à l'achat de Parts de cette catégorie, sauf décision contraire des Porteurs de Parts. Toutes les distributions inférieures à 50 US\$ serviront automatiquement à l'achat de nouvelles Parts de la même catégorie.



Commissions et frais

Frais de transaction à charge des Porteurs de Parts

L'investisseur n'est soumis à aucune commission initiale lors de l'acquisition de Parts B du Fonds. Des frais de rachat conditionnels pourront être dus. Lorsque des Parts B sont rachetées dans un délai de 4 ans à compter de la date d'achat, le produit du rachat y afférent sera soumis à des frais de rachat conditionnels tel que précisé dans le Prospectus consolidé.

La commission initiale maximum qui s'applique à l'achat de Parts A et C (en tant que % de la valeur liquidative des Parts devant être achetées) ne dépassera pas 5,25 %.

Des frais de conversion de 1 % maximum peuvent s'appliquer aux échanges dans d'autres fonds de la gamme Invesco.

Les Parts de catégorie A ou C ne donnent lieu à aucun frais de rachat.

Frais d'exploitation annuels du Fonds

| | Catégorie de Parts | A : 2,00 % | B : 2,00 % | C : 1,50 % |
|--------------------------------------|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Commission de gestion : | Catégorie de Parts | A : sans objet | B : 1,00 % | C : sans objet |
| Frais administratifs* : | Catégorie de Parts | A : 0,40 % | B : 0,30 % | C : 0,30 % |
| Commission de fiducie* : | Catégorie de Parts | A : 0,0075 % | B : 0,0075 % | C : 0,0075 % |
| Frais de garde et de services*** : | Catégorie de Parts | A : 0,001 % - 0,45 % | B : 0,001 % - 0,45 % | C : 0,001 % - 0,45 % |
| Ratio total des frais (TER)** : | Catégorie de Parts | A : 2,44 % | B : 3,43 % | C : 1,97 % |
| Taux de rotation du portefeuille** : | 511,40 | | | |

(calculé conformément à la note d'application 01/05)

* (Maximum) ** (01.04.08 - 31.03.09) *** Le taux des frais prélevés par le Fiduciaire variera selon le pays dans lequel les actifs d'un Fonds sont détenus.

Le Gérant, le Fiduciaire et leurs délégués sont habilités à récupérer sur les actifs du Fonds des débours raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions relatives au Fonds.

Fiscalité

Conformément aux dispositions figurant dans la section « Fiscalité - Irlande » du Prospectus consolidé, le Fonds est domicilié en Irlande à des fins fiscales, mais n'est pas assujéti à l'impôt irlandais sur le revenu et les plus-values. Cependant, un impôt peut survenir si un Porteur de Parts Résident irlandais ou Résident ordinaire en Irlande fait l'objet d'un « événement imposable ». Toutefois, aucun impôt ne frappera un Porteur de Parts qui n'est pas Résident irlandais ou de Résident habituel en Irlande pour autant qu'une Déclaration appropriée soit effectuée.

Il est recommandé aux porteurs et investisseurs potentiels de consulter leur conseiller financier sur le volet fiscal de leurs participations dans le Fonds.

Publication des valeurs liquidatives

Les valeurs liquidatives sont actualisées quotidiennement et disponibles au siège social du Fonds et sur le site Internet d'Invesco (www.invesco.com). Les porteurs de Hong Kong consulteront le site Internet www.invesco.com.hk.

En fonction de la réglementation locale, les valeurs liquidatives seront également publiées dans les quotidiens dont la liste figure à l'Annexe A du Prospectus consolidé.

Achat et vente de Parts

Jours ouvrables et Point de valorisation :

Chaque Jour ouvrable en Irlande (tel que défini dans le Prospectus consolidé) est un jour de transaction. L'Heure limite de transaction et le Point de valorisation sont fixés à 10h00 (heure irlandaise) chaque Jour ouvrable. Pour les ordres passés auprès du distributeur secondaire et représentant de Hong Kong, l'Heure limite de transaction est fixée à 17h00 (heure de Hong Kong). Si elles sont acceptées, les demandes de souscription reçues avant l'Heure limite de transaction seront traitées en fonction de la valeur liquidative de la Part de la catégorie en question calculée sur la base du prochain Point de valorisation. Les demandes de souscription reçues après l'Heure limite de transaction seront traitées en fonction du Point de valorisation suivant.

Transactions :

Les demandes de souscription, de rachat et d'échange doivent être effectuées conformément aux instructions figurant dans le Prospectus consolidé par fax, téléphone ou par écrit, à l'attention du Distributeur mondial à Dublin ou du sous-distributeur à Hong Kong, tous les Jours ouvrables. Il n'est actuellement pas possible de procéder à des opérations par téléphone avec le sous-distributeur de Hong Kong. Concernant la souscription de Parts, l'expression « par écrit » inclut les ordres envoyés par réseau SWIFT ou d'autres moyens électroniques, conformément aux instructions des investisseurs.

Souscription minimum :

Le montant minimum de souscription pour les Parts A et B s'élève à 1 500 US\$ et à 250 000 US\$ pour les Parts C (ou l'équivalent dans l'une des monnaies énumérées dans le document d'instructions type). Il n'y a pas de participation minimale requise pour les Parts A et B. Le montant minimum de souscription pour les Parts C s'élève à 50 000 US\$. Le Gérant a toute latitude pour forcer le rachat de toute participation dont la valeur se situe en dessous de la participation minimale requise.



Autres informations importantes

| | |
|---|---|
| Structure juridique : | FCP de droit irlandais autorisé en tant qu'OPCVM |
| Société de gestion, Promoteur, Distributeur mondial et Agent administratif : | Invesco Global Asset Management Limited, Registered Office, 1st floor, George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande |
| Agent administratif par délégation : | BNY Mellon Fund Services (Ireland) Limited, Guild House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande |
| Conseiller en placements : | Invesco Hong Kong Limited, 32/F Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong |
| Autorité de contrôle : | Irish Financial Services Regulatory Authority, PO Box no 9138, College Green, Dublin 2, Irlande |
| Fiduciaire : | BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited, Guild House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande |
| Commissaire aux comptes : | PricewaterhouseCoopers, comptables agréés, One Spencer Dock, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande |
| Date de lancement : | 5 novembre 1996 |

Le Prospectus consolidé ainsi que les rapports périodiques peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Invesco Global Asset Management Limited et de tous les distributeurs.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Invesco Global Asset Management Limited, 1st floor, George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande

Téléphone : +353 1 439 8100
Télécopie : +353 1 439 8400
Courriel : queries@dub.invesco.com
Site Internet : www.invesco.com

Invesco Global Asset Management Limited opère sous le contrôle de l'Autorité de réglementation des services financiers en Irlande et fait partie d'Invesco Ltd.